

## Halte à la répression anti-syndicale Relaxe et réintégration pour tous les militants d'Air France

Myriam El Khomri, Ministre du travail vient de décider de passer outre la décision de l'inspection du travail qui avait annulé le licenciement de Vincent Martinez et vient d'entériner ce licenciement du délégué CGT d'Air France.

Cette décision entre dans la longue liste des règlements de compte entre les directions d'entreprise, l'Etat et les militant-es syndicaux, les élu-es du personnel qui devraient être au regard de la loi protégés et qui ne le sont pas.

La ministre prend ainsi parti pour le patronat contre les salarié-es, ce qui est une conception particulière de son rôle.

Au delà de ce constat général, cette décision est une vengeance manifeste contre la CGT et le syndicalisme de lutte, et contre les militant-es d'Air France en particulier.

En effet, l'envahissement du CCE et l'affaire de la chemise qui a suivi ont été un moment de révolte de salarié-es confronté-es à un chantage de la part de la direction, chantage à l'emploi pour accepter des conditions de travail et des salaires dégradés. On sait maintenant que le refus de telles pratiques a été au cœur de la mobilisation contre loi travail. Les salarié-es d'Air France avait ouvert une première porte contre la résignation, c'est ce qu'on leur fait payer aujourd'hui.

L'Union syndicale Solidaires exprime sa solidarité avec Vincent Martinez, tous les militants réprimés et la CGT d'Air France, elle sera présente les 27 et 28 septembre devant le tribunal de Bobigny pour exiger la relaxe de tous les réprimés.

144 Bd de la Villette 75 019 Paris Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14 contact@solidaires.org www.solidaires.org

